



Village de Pointe-Fortune

694, rue Tisseur, Pointe-Fortune (Québec) J0P 1N0

Tél : 450-451-5178 Téléc : 450-451-4649 Courriel: municipalite@pointefortune.ca

DÉPÔT POUR CERTIFICAT

DE LOCALISATION

Le propriétaire s'engage à la confection d'un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre dans les six (6) mois de la mise en place des fondations de tout bâtiment principal ou de tout agrandissement, et à en remettre une copie conforme à la Municipalité.

Selon le règlement 395-2022, article 4 alinéa b, le requérant doit fournir à la municipalité un dépôt de 1 000.00\$ qui devra servir à la confection des documents exigés au premier alinéa, advenant que ceux-ci ne soient pas fournis dans les délais prescrits. Lorsque ces documents sont produits à la Municipalité à l'intérieur de ces délais, le dépôt sera remis au requérant.

REQUÉRANT : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

MATRICULE : _____

ADRESSE DE PROPRIÉTÉ : _____

DATE DU DÉPÔT : _____

REÇU PAR : _____

SIGNATURE DU RÉQUÉRANT : _____

CERTIFICAT DE LOCALISATION REÇU LE: _____

DÉPÔT REMIS LE : _____

REÇU PAR : _____